

AGENTS DE CONDUITE TGV SNCF VOYAGES

TABLE RONDE 2 : LES ANNONCES

RÉMUNÉRATION DES ADC TGV : AUCUNE MESURE CONCRÈTE !

Le 23 novembre dernier, la direction Voyages a reçu de nouveau les organisations syndicales représentatives au sujet de la rémunération des conducteurs TGV.



**L'OBJECTIF
QUI ÉTAIT DE
DÉVELOPPER
DES MESURES
PÉRENNES N'EST
TOUJOURS PAS
ATTEINT !**

Après avoir présenté les propositions du GPU émises lors de la NAO du 17 novembre dernier et applicables aux ADC, la direction Voyages a rappelé son soutien aux mesures prises. Elle précise que ses annonces y seront corollaires. Le pôle Traction de l'UNSA-Ferroviaire a argumenté ses revendications avec force pour une revalorisation pérenne de la rémunération des ADC TGV. L'UNSA a exigé, entre autres, qu'une prime liquidable identique soit attribuée à tous les ADC TGV, Intercités, TER, Transilien et Fret. ●●●

**SI UNE TELLE PRIME EST OCTROYÉE
À UN ADC, ALORS ELLE DOIT ÊTRE
VERSÉE À TOUS, ET CE, QUEL QUE
SOIT LEUR PÉRIMÈTRE !**

**POUR L'UNSA,
LE PROBLÈME DE
LA RÉMUNÉRATION
DES CONDUCTEURS
TGV RESTE ENTIER.**



LES TROIS MESURES ANNONCÉES À L'ISSUE DE CETTE TABLE RONDE

#1 La revalorisation de 10 % de la prime supplémentaire journalière pour la conduite des TGV pour les ADC TB (taux k), soit une augmentation de 1,45 € dès janvier 2022.

L'UNSA-Ferroviaire ne peut se contenter de si peu ! Notre délégation a revendiqué des mesures bien plus larges pour les ADC de l'ET TGV et incluant les ADC Intercités et les ADC de qualification TA.

#2 La mise en place d'un groupe de travail traction (GTT) sur les parcours professionnels, piloté par la direction de la Traction, avec la participation de toutes les activités.

La mise en place de ce GTT peut être une bonne chose, à condition que les activités s'impliquent réellement dans ce processus d'amélioration,

dans le respect des parcours professionnels régionaux.

#3 Une prime de reconnaissance qui sera mandatée en fin d'année 2021 pour tous les salariés des activités de la SA Voyageurs (TGV, Intercités, TER et Transilien).

Grâce à ses interventions répétées, l'UNSA-Ferroviaire a obtenu cette prime exceptionnelle, notamment avec le courrier adressé le 29 octobre 2021 au président de la SA Voyageurs, Christophe Fanichet. Néanmoins, cette prime reste hors contexte et en dehors du cadre et de la cible de cette table ronde.

**POUR INFORMATION,
CES PROPOSITIONS SONT
NON ASSUJETTIES À
ACCORD OU SIGNATURE.**



600 €

c'est le montant brut de la prime qui sera versée aux agents de la SA Voyageurs sur la solde de décembre.

LES REVENDICATIONS DE L'UNSA-FERROVIAIRE

- › Des mesures pérennes garantissant une revalorisation de la rémunération.
- › Le maintien d'un système de primes équilibré.
- › Une répartition de la charge par arbitrage national, permettant de maintenir à la fois un équilibre de la rémunération et une meilleure QVT.
- › Un cadrage des journées « non utilisées » (INUT ou SU).
- › Une véritable attractivité au sein des parcours professionnels.
- › Une prime de reconnaissance, exceptionnelle et liquidable, pour

tous les personnels des ET TGV de l'activité Voyages équivalente à celle versée sur l'ET TGV Atlantique.

- › La création d'une prime garantie d'établissement, à l'instar de l'ET TGV Nord.
- › La réévaluation des primes reprises au texte réglementaire TT 00009 et en particulier la revalorisation de la prime supplémentaire pour conduite des TGV pour les ADC TB et TA (taux k) et l'incorporation de l'indemnité « pénétration ligne nouvelle ». Cette prime doit être versée à l'ensemble des ADC

composant les ET TGV (TGV, IC), de manière forfaitaire et mensualisée.

- › L'ouverture des discussions sur la revalorisation du taux de rémunération du travail des samedis, dimanches et fêtes, avec une notion de taux rémunérateur évolutif en fonction du nombre de ces jours travaillés.
- › La création d'une prime spéciale incitative de « service pour les périodes des fêtes de fin d'année ».
- › La majoration de la prime de départ à la retraite.



UNSA-FERROVIAIRE